



CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU CENTRE COMMUNAL

D'ACTION SOCIALE DE LADOIX-SERRIGNY

Du 5 juin 2024

Procès-Verbal

L'an deux mille vingt-quatre et le cinq juin à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jérôme FOL.

Nombre de membres en exercice : 11 – Quorum : 5

Présents :

M. Jérôme FOL, Mme Corinne GARREAU, M. Thierry MESNIL, Mmes Saadia CHAMALI, Denise SIMONNOT, MM. Daniel KOCH, Philippe LANCIA

Absents excusés :

Mme Aline KUTTER

Mme Valérie PERISSUTTI

Mme Céline ABED-MARCILLET ayant donné pouvoir à M. Daniel KOCH

Absent

M. Francis GATEAU

Secrétaire de séance : Mme Corinne GARREAU

Questions à l'ordre du jour du conseil d'administration :

1. **Dispositif des ateliers numériques du Conseil Départemental de la Côte d'Or**
2. **Colis de Noël 2024**
3. **Questions diverses**

Secrétaire de séance : Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT, il est procédé à la nomination du secrétaire de séance, Mme Corinne GARREAU est désignée en qualité de secrétaire par le conseil d'administration et accepte cette fonction.

Approbation du procès-verbal du 3 avril 2024 :

Les membres du Conseil d'administration **APPROUVE** à l'unanimité le procès-verbal relatif à la séance du 3 avril 2024.

1) Dispositif des ateliers numériques du Conseil Départemental de la Côte d'Or

Suite au dernier CCAS et au débat, mené par les membres, sur la fracture numérique, deux agents du conseil départemental de la Côte d'Or sont venus présenter le but des ateliers numériques.

Le Département facilite le numérique pour tous dans les Maisons du Département

Facteur indispensable au développement du territoire côte d'orien, le numérique est omniprésent dans notre quotidien que ce soit pour des usages personnels ou professionnels, son accès est devenu un facteur essentiel d'insertion et les services publics n'y dérogent pas avec le déploiement des procédures administratives dématérialisées.

C'est pourquoi, le Conseil départemental de la Côte d'Or a mis en place des dispositifs d'accompagnement aux usages des outils numériques et ainsi enrayer la fracture numérique.

Les conseillers numériques interviennent dans les mairies avec un programme adapté en fonction des besoins exprimés.

Ces ateliers numériques animés par les conseillers numériques du Département sont gratuits et ouverts à tous. Les ateliers seront assurés par un conseiller.

Ce dispositif est gratuit, il convient de signer une convention avec la commune ou le CCAS.

Ces conseillers numériques peuvent apprendre à manipuler un smartphone, une tablette ou un ordinateur, mais aussi comment naviguer sur internet ou classer des photos, répondre à des questions concernant un appareil numérique....

Une fois par semaine (2 h le matin + 2 h l'après-midi), par exemple, avec le soutien du Conseil Départemental, le CCAS peut mettre en place des formations individuelles dans le domaine du numérique, chaque séance dure entre 1 et 2 h en fonction des demandes et peut être réitérée jusqu'à ce que les objectifs de chacun soient atteints.

A la suite de cette présentation, le conseil d'administration souhaite mettre en place ces ateliers.

Afin de recenser les besoins, un flyer préparé par les services départementaux sera distribué dans toutes les boîtes aux lettres et déposé chez les commerçants.

2) Colis de Noël 2024

M. le Président, lors du dernier conseil d'administration, avait informé qu'il convenait de définir le prix du colis de Noël 2024.

Les membres du conseil d'administration souhaitent, à l'unanimité, supprimer la bouteille de blanc aligoté du colis des couples en la remplaçant par un produit « solide » dans le panier d'une valeur approximative par exemple.

0

M. le Président soumet l'idée du bureau municipal de n'offrir qu'une boîte de chocolats aux résidents ladoisiens placés en Ehpad. A l'unanimité, les membres acceptent cette proposition. Mme CHAMALI s'occupe de voir avec ses fournisseurs s'ils peuvent lui proposer une boîte de chocolats, à 20 € la boîte. Si elle ne peut pas trouver, les boîtes seront achetées chez un autre fournisseur.

Mme CHAMALI propose de fixer une date pour le choix des produits, M. le Président propose la date du mercredi 11 septembre 2024 à 18 h 30.

Le conseil d'administration fixe le prix des colis 2024, sans les vins, comme suit :

Personnes seules : 28 €
Couples : 40 €
Personnes en Ehpad : 20 €

A titres indicatifs, les chiffres connus ce jour, sont les suivants :

Personnes seules : 100
Couples : 79
Personnes en Ehpad : 9

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 48.

Le Secrétaire de séance,
Corinne GARREAU.



Le Maire,
Jérôme FOL.



